ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chèques-service

Question écrite n° 840

Texte de la question

M. François Sauvadet souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le travail saisonnier agricole. Les agriculteurs et les forestiers ont souvent recours à des travailleurs saisonniers. Or le statut de ces travailleurs n'est pas satisfaisant car il manque de souplesse et empêche parfois certains employeurs de recruter alors qu'ils en ont ponctuellement besoin. C'est pour faciliter ce type d'emploi que le précédent ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation avait prévu d'intégrer dans son projet de loi d'orientation agricole le « ticket emploi saisonnier agricole » (TESA), dispositif similaire au chèque emploi service qui donne toute satisfaction. Il lui demande les mesures qu'il entend prendre rapidement afin de répondre au besoin de travail saisonnier agricole et ses intentions concernant le dispositif du TESA.

Texte de la réponse

Le titre emploi saisonnier agricole (TESA) est un dispositif visant à alléger les formalités liées à l'embauche et à l'emploi des salariés saisonniers dans le secteur de la production agricole. Mis en place à titre expérimental en 1996, il a reçu un accueil favorable tant des employeurs et des salariés que des organismes sociaux et des corps de contrôle. Il a donc été reconduit par circulaire interministérielle du 27 mars 1997. Parallèlement à ce dispositif spécifique aux salariés saisonniers agricoles, la déclaration unique d'embauche est également proposée aux employeurs agricoles. La simplification des formalités liées à l'embauche et à l'emploi de salariés saisonniers agricoles a des effets extrêmement positifs, notamment pour la lutte contre le travail illégal ; il est donc envisagé de lui donner une base légale dans les meilleurs délais et de proposer un texte au Parlement après un dernier bilan avec les partenaires sociaux.

Données clés

Auteur : M. François Sauvadet
Circonscription : Côte-d'Or (4e circonscription) - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 840
Rubrique : Emploi
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 juillet 1997, page 2277
Réponse publiée le : 29 septembre 1997, page 3171